

***Bulletin des actes administratifs***  
***Université Claude Bernard Lyon 1***

*Numéro 260 du 05 avril 2024*

# **Bulletin des actes administratifs**

## **Université Claude Bernard Lyon 1**

### **05 avril 2024**

Arrêté rectificatif n°040-2024-ELE-016 de l'arrêté n°024-2024-ELE-010 portant organisation des élections pour le renouvellement partiel des représentants des personnels au Conseil d'administration, à la Commission de la recherche circonscription sciences et technologies de l'Université et aux conseils de composantes de l'UFR Biosciences et de l'Observatoire de Lyon.

Arrêté rectificatif n°041-2024-ELE-017 de l'arrêté n°018-2024-ELE-005 portant organisation des élections pour les renouvellement du collège usagers aux conseils de composantes : faculté des sciences, Observatoire de Lyon, Faculté d'Odontologie.



**Arrêté rectificatif n°040-2024-ELE-016 de l'arrêté n°024-2024-ELE-010 portant organisation des élections pour le renouvellement partiel des représentants des personnels au Conseil d'administration, à la commission de la recherche circonscription sciences et technologies de l'université et aux conseils de composantes de l'Observatoire de Lyon et de l'UFR Biosciences**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;*

*Vu l'arrêté électoral n°019-2024-ELE-006 en date du 07 mars 2024 ;*

*Vu l'arrêté électoral consolidé n°024-2024-ELE-010 du 14 mars 2024.*

**Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,  
Arrête**

**Article 1**

L'arrêté n°024-2024-ELE-010 est modifié en son article 7.

**Article 2**

Il est ajouté, à l'article 7 la date et l'horaire de la réunion de scellement des urnes : **le 09 avril 2024 à 14h00.**

**Article 3**

Les autres dispositions de l'arrêté électoral restent inchangées.

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et diffusion sur sites intranet ou internet des composantes concernées.

Fait à Villeurbanne, le 03 avril 2024,

Le président de l'université,

Frédéric FLEURY

**Arrêté rectificatif n°041-2024-ELE-017 de l'arrêté n°018-2024-ELE-005  
portant organisation des élections pour le renouvellement des  
représentants du collège usagers aux conseils de composantes  
FACULTE DES SCIENCES  
FACULTE D'ODONTOLOGIE  
OBSERVATOIRE DE LYON**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;*

*Vu l'arrêté électoral n°018-2024-ELE-005 du 07 mars 2024.*

**Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,  
Arrête**

**Article 1**

L'arrêté n°018-2024-ELE-005 est modifié en son article 7.

**Article 2**

Il est ajouté la date et l'horaire de la réunion de scellement des urnes : **mardi 09 avril 2024 à 14h00.**

**Article 3**

Les autres dispositions de l'arrêté électoral restent inchangées.

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et diffusion sur sites intranet ou internet des composantes concernées.

Fait à Villeurbanne, le 03 avril 2024,

Le président de l'université,

  
Frédéric FLEURY